

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

ABSENT : Freddy HERVOCHON

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

1) CONSEIL DES SAGES - COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2009

Rapporteur : Madame JEANNEAU

Exposé :

Le Conseil des Sages a été élu le 13 novembre 2008 à raison de 3 personnes par bureau de vote. Il est composé de 18 personnes avec des expériences et des engagements personnels variés.

La première réunion plénière, le 27 novembre 2008, a installé ce conseil et organisé le comité de coordination composé d'une secrétaire, Nicole COUDERT, d'un secrétaire adjoint, Christian AMOSSE, et des trois secrétaires de chacune des commissions : Georges RAIMBAULT, Bernard MILLET et Bernard PADIOLLEAU. Chacun a évoqué les thèmes qu'il souhaitait aborder, ce qui a amené la constitution de 3 commissions de travail : environnement, urbanisme et solidarité.

Trois réunions plénières ont eu lieu en 2009 : 24 février, 26 mai et 6 novembre.

Le conseil des Sages s'est organisé avec l'adoption des statuts, du règlement intérieur, d'un logo et la structuration des pages internet du conseil des Sages élaborées par Christian AMOSSE. L'adhésion à la fédération des Villes et Conseils de Sages a été décidée.

Sous l'impulsion de Nicole COUDERT, les Sages ont préparé une information pour leur stand au forum des associations.

Chaque commission, composée de 6 membres, se réunit à son rythme. 13 réunions ont eu lieu depuis décembre 2008.

Les trois commissions ont fonctionné en s'informant dans un premier temps sur les actions municipales en cours ou prévues. Les adjoints concernés ont participé aux premières rencontres, ont emmené les Sages sur le terrain et ont répondu aux demandes de dossiers.

Chaque commission rend compte des sujets abordés à l'ensemble des sages lors des réunions plénières. C'est ainsi que la réflexion s'élargit et que Monsieur le Maire apporte des éclaircissements sur l'avancée des dossiers en cours

Les sujets abordés dans les commissions sont :

- pour la commission **urbanisme** : le budget communal, la reconstruction de l'ensemble sportif de Bellestre, les projets immobiliers, les divers aménagements en cours, les carrefours accidentogènes, le projet d'aménagement du bourg.
- pour la commission **environnement** : l'agenda 21, la préservation des zones humides, l'assainissement et les zones inondables, l'élagage des arbres avec un article dans Bouaye Ensemble, le compostage, la participation au schéma deux roues, le projet Maison Guerlain et ses liaisons piétonnes, la culture de vin bio à Bouaye.
- Pour la commission **solidarité** : l'accessibilité, le fonctionnement du CAPS, les logements sociaux, les grands parents de cœur, la création du CLIC, le recensement des solidarités intergénérationnelles existantes sur la commune. Tous les membres de cette commission ont participé à l'enquête sur l'isolement des personnes âgées menée sur la commune avec les élus et les membres du CCAS. Deux d'entre eux participent à l'animation de groupes d'enfants du centre aéré sur la culture d'un jardin.

Les réunions extérieures

Un poste de Sage est ouvert au Conseil de Développement de Nantes Métropole. Monsieur DAVIAS est venu expliquer le fonctionnement de cet organisme et deux Sages ont décidé d'y participer

Plusieurs Sages ont accepté d'être délégués par leurs pairs pour participer à d'autres réunions extérieures :

- rencontre régionale des Conseils de Sages à Trélazé
- réunion publique à Saint Malo de Guersac pour informer la population sur la mise en place d'un Conseil de Sages
- assemblée générale de la fédération nationale des Villes et Conseils de Sages les 9 et 10 octobre 2009 à la Roche sur Yon qui fêtait les 20 ans de son Conseil de Sages

Ces rencontres extérieures sont l'occasion de s'informer des pratiques et des actions des uns et des autres. Les échanges sont riches et variés : la taille des villes, leur environnement, l'importance du milieu associatif, la forme choisie par la collectivité pour son conseil de sages conduit à mener des expériences fort différentes avec toujours ce souci des Sages d'être force de proposition et de conseil sans se substituer au conseil municipal seul décideur.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

ABSENT : Freddy HERVOCHON

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

2) CREATION DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE LOIRE-ACHENEAU (CLIC) - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION
--

Rapporteur : Madame BOURREAU

Exposé :

Lors de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2008 a été approuvé le projet de création d'un CLIC pour le territoire Sud-Ouest de l'agglomération nantaise.

Sur avis favorable émis par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) au cours de sa séance du 20 mai 2009, le Président du Conseil Général a pris la décision d'autoriser cette création par arrêté du 10 août 2009.

Les ressources humaines et matérielles ayant été ensuite réunies au cours des derniers mois pour faire fonctionner ce nouveau service, le service du CLIC a démarré au 1^{er} décembre 2009 et sera en mesure d'accueillir le public courant février 2010.

Il est donc aujourd'hui proposé d'adopter la convention de gestion du CLIC à conclure avec le CCAS de Bouguenais, gestionnaire du service, sur la base d'une participation évaluée à 1,38 € par habitant. Cette convention organise la coordination des objectifs, des moyens et des financements pour les communes signataires.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Aînés, Solidarités, Prévention du 2 décembre 2009

- d'approuver les termes de la convention de gestion à conclure avec le CCAS de la Ville de Bouguenais pour le fonctionnement du CLIC Loire-Acheneau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Il est précisé que les crédits découlant de cette décision seront inscrits au budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de gestion à conclure avec le CCAS de la Ville de Bouguenais pour le fonctionnement du CLIC Loire-Acheneau ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

ABSENT : Freddy HERVOCHON

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

3) CONSEIL LOCAL ECONOMIQUE - CREATION

Rapporteur : Madame RATEZ

Exposé :

La loi d'orientation n°92-125, du 6 février 1992, relative à l'administration Territoriale de la République, a consacré un principe essentiel de la démocratie locale : le droit des habitants d'une commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent.

Dans cet esprit, la municipalité souhaite favoriser l'échange avec les acteurs économiques de la commune et propose pour cela de créer un Conseil Local Economique.

LE CONSEIL LOCAL ECONOMIQUE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Afin de renforcer la participation des Boscéens à la vie de la commune, le CONSEIL LOCAL ECONOMIQUE contribuera :

- Au développement de la démocratie participative de proximité.
- A la mise en oeuvre d'un système de réflexion thématique sur l'avenir de Bouaye en créant un nouvel espace de parole.

- A constituer un relais démocratique direct pour aider la Municipalité de Bouaye dans ses réflexions.

ROLE DU CONSEIL LOCAL ECONOMIQUE :

Le Conseil Local Economique est une assemblée consultative de réflexion et de proposition en rapport avec le développement économique de la commune. Il s'agit d'une instance créée afin de favoriser une approche des problèmes économiques d'intérêt général sur l'ensemble du territoire de la ville en s'attachant à la compétence de différentes personnalités.

Ce conseil permettra d'instituer des échanges réguliers entre ses membres et les élus municipaux autour de sujets d'intérêt commun.

La mission du CONSEIL LOCAL ECONOMIQUE consiste, à l'invitation de la Ville ou de sa propre initiative, à réaliser des études et à émettre des propositions sur des sujets d'intérêt communal.

Lorsque la Ville pose une question au CONSEIL LOCAL ECONOMIQUE, ou que le conseil s'auto saisit d'une question, ses membres se réunissent pour travailler sur le sujet. Après un temps de recherche et de réflexion, le Conseil Local Economique soumet des propositions d'actions en assemblée plénière (2 fois par an) et si besoin, à la commission municipale vie économique locale.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL LOCAL ECONOMIQUE :

Le CONSEIL LOCAL ECONOMIQUE fonctionne par le biais de trois collèges élus. Chaque collège comportera entre 4 et 5 membres.

Les 3 collèges élus sont :

- collège commerçants (y compris commerces issus de l'économie sociale et solidaire) et métiers de la terre.
- collège artisans, TPE, PME.
- collège professions libérales.

La présidence est attribuée au maire. Le représentant du maire par délégation a le titre de vice-président : il s'agit de l'adjointe à la vie économique.

En outre, le CLE comportera un collège de membres permanents représentant les associations et syndicats professionnel(le)s de la commune.

• Qualité des futurs élus, membres des collèges :

- ils doivent exercer une activité professionnelle de direction sur la commune et avoir au moins 18 ans.
- aucun membre des collèges ne peut cumuler un autre mandat d'élu(e) local(e) sur la commune.

• Qualité des électeurs votants :

- ils doivent exercer une activité professionnelle sur la commune et avoir au moins 18 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Développement Economique Local et Tourisme du 3 décembre 2009

- d'approuver le principe de mise en place d'un Conseil Local Economique
- d'approuver les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette instance.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 22 voix pour et 6 contre (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Michèle Roblès-Denis, Bernard Keller, Bernadette Beilvert et Grégory Delemazure, conseillers municipaux) :

- Approuve le principe de mise en place d'un Conseil Local Economique
- Approuve les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette instance.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

4) MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Par délibération en date du 17 décembre 2007, la Communauté Urbaine de Nantes a approuvé la révision générale du PLU de la commune de Bouaye.

A la demande de la commune de BOUAYE, la Communauté Urbaine de Nantes engage la présente modification du PLU qui permet de traduire réglementairement certaines orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU et de procéder aux ajustements nécessaires du règlement et des pièces graphiques.

L'article L.123-13 du code de l'urbanisme, dans sa nouvelle rédaction issue de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, dispose :

« La procédure de modification est utilisée à condition que la modification envisagée :

- *ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 123.1 ;*
- *ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;*
- *ne comporte pas de graves risques de nuisance. »*

La présente modification s'inscrit dans ce cadre.

L'enjeu principal de la modification du PLU est lié à la promulgation de la loi « Engagement National pour le Logement » du 30 juin 2006 ouvrant la possibilité d'instituer dans les zones urbaines ou à urbaniser des PLU « des servitudes consistant à délimiter des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements locatifs qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale ». Afin de conforter l'une des orientations de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, à savoir « poursuivre la diversification du parc de logements dans chaque opération », Nantes Métropole et la ville de Bouaye souhaitent se saisir de cette nouvelle disposition. Il est donc proposé de créer des secteurs d'application de l'article L 123-1 du code de l'urbanisme (issu de la loi Molle).

Par ailleurs, la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation économique a modifié les dispositions en matière d'autorisations commerciales en relevant les seuils d'autorisations et en modifiant les critères d'appréciation des projets.

Le conseil communautaire du 12 décembre 2008 de Nantes Métropole s'est engagé à préciser la traduction réglementaire de sa politique d'urbanisme commercial dans les PLU, dans le respect des objectifs du SCOT de la Métropole de Nantes-Saint-Nazaire, des objectifs des politiques publiques dont elle a la compétence qui sont transcrits dans les PADD des PLU, et de la nouvelle version de la Charte d'orientation commerciale de l'agglomération nantaise approuvée le 15 juin 2009. Il est donc proposé, dans le cadre de cette modification, de traduire les objectifs métropolitains de maîtrise de l'appareil commercial dans le PLU de Bouaye et sa zone UE.

De plus, suite à la réforme des autorisations de construire, il est nécessaire de préciser l'application de l'article R123-10-1 en cas de lotissement ou de permis valant division pour les zones urbaines ou à urbaniser. En zone urbaine dense (UA et UBa), la règle de stationnement sera ajustée pour mieux répondre aux problématiques locales.

En outre, depuis la révision de décembre 2007, une réflexion a été menée sur l'un des périmètres de gel identifiés (n°1) rue de l'Ancienne Eglise. Il est proposé de traduire le projet de la commune par l'élaboration d'une orientation d'aménagement sur ce secteur permettant la réalisation d'une opération d'habitat et la création de places de stationnement en lien avec la proximité des équipements scolaires limitrophes.

Quelques imprécisions ont également pu être notées, tant dans la partie réglementaire qui nécessite des ajustements de rédaction (notamment dans les définitions communes) que dans la partie graphique pour des points marginaux.

Enfin, la modification permet de rectifier des documents annexes mal retranscrits lors de la révision générale (plan des servitudes et périmètres d'étude) et de mettre à jour des documents d'information (périmètres de réciprocité, cheminements piéton).

Aussi, la modification porte sur les pièces écrites, les pièces graphiques, les orientations d'aménagement ainsi que les pièces annexes.

En tant que Personne Publique Associée (PPA), dans le cadre de l'enquête publique, la commune souhaite émettre son avis sur ce projet de modification du PLU.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 2 décembre 2009

- D'émettre un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 23 voix pour et 6 abstentions (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Michèle Roblès-Denis, Bernard Keller, Bernadette Beilvert et Grégory Delemazure, conseillers municipaux) :

- Emet un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

5) ZAC DES ORMEAUX – OPERATION D'HABITAT EN ACCESSION SOCIALE « LE JARDIN DES SAGES » REALISEE PAR LE GROUPE GHT – BILAN DE LA COMMERCIALISATION

Rapporteur : Mme BOURREAU

Exposé :

Dans la ZAC des Ormeaux, le groupe ATARAXIA (via sa filiale GHT) achève actuellement la construction de huit maisons groupées à coûts maîtrisés.

Il s'agit de T4 de 80 m² vendus clé en main et destinés prioritairement aux primo accédants.

Par délibération du 25 septembre 2008, le conseil municipal a arrêté les critères d'attribution de ces logements.

Il sera rendu compte du bilan de la commercialisation de l'opération dite « Le Jardin des Sages ». Ce bilan permettra d'apprécier l'efficacité des critères d'attribution mis en place.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

6) CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF SUR LE SITE DE BELLESTRE – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DES LOTS N°11 ET 21
--

Rapporteur: Monsieur RIVAUD

Expose:

Par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal a retenu le projet présenté par la Sarl MA/Murail Architectures, mandataire du groupement MOY devenu AZECO / GCA Ingénierie / AREST / CETRAC / CAP SOLAIRE / ACOUSTIBEL / ACOTRA et a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec ladite équipe.

Par délibération en date du 10 juillet 2008, modifié le 9 avril 2009, le Conseil municipal a validé le dossier APD (Avant Projet Définitif) dressé par le maître d'œuvre et arrêté le coût prévisionnel de réalisation des travaux sur la base de l'exécution des études d'avant projet définitif à la somme de 7 983 852,50 € H.T.. Lors de cette même séance du 9 avril 2009, le Conseil Municipal a également approuvé le dossier Etudes de Projet (PRO) établi par la Sarl MA/Murail Architectures.

Par délibération en date du 10 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comprenant 20 lots dressé par le maître d'œuvre et décidé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (européen). Ce dossier intègre pour certains lots des clauses d'insertion professionnelle sur le fondement de l'article 14 du code des marchés publics

Par délibération en date du 16 novembre 2009 le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots 1 à 4, 6 à 10 et 12 à 20. Il a par ailleurs décidé de relancer le lot n°5 Etanchéité (par procédure négociée avec les entreprises ayant déposé une offre), ainsi que le lot n°11 « carrelage-faïence-béton ciré » (en procédure d'appel d'offres ouvert) en modifiant le CCTP de façon à dissocier en 2 lots distincts la prestation carrelage-faïence et la prestation béton ciré.

Lors de cette même séance du 16 novembre 2009, il a été décidé la réalisation des tranches conditionnelles 1 et 2.

Il convient aujourd'hui d'approuver le dossier de consultation des entreprises dressé par le maître d'œuvre concernant la division de l'ancien lot n°11(carrelage –faïence-béton ciré) en 2 lots distincts désignés ci après :

- lot n°11: carrelage –faïence
- lot n°21 :béton ciré

Par ailleurs conformément au DCE initial, il sera procédé pour le lot n°11 carrelage –faïence au calcul du volume horaire réservé à l'insertion (Tranche Ferme : 130 heures / Tranche Conditionnelle 1 : 30 heures). Le lot n°21 est considéré comme trop technique. Aucun volume horaire réservé à l'insertion ne sera imposé.

Il est ainsi proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification, Personnel du 9 décembre 2009

- D'approuver le DCE dressé par le maître d'œuvre pour les lots n°11 (carrelage-faïence) et n°21 (béton ciré), résultant de la division du lot n°11 initial. Les coûts estimés sont les suivants :
 - pour le lot 11 (carrelage -faïence) :
 - tranche ferme 160 000 € H.T.
 - tranche conditionnelle 1 : 34 000 € H.T.
 - pour le lot 21 (béton ciré) :
 - tranche ferme à 69 000 € H.T.
- De décider de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour ces 2 lots (11 et 21).

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le DCE dressé par le maître d'œuvre pour les lots n°11 (carrelage-faïence) et n°21 (béton ciré), résultant de la division du lot n°11 initial. Les coûts estimés sont les suivants :
 - pour le lot 11 (carrelage -faïence) :
 - tranche ferme 160 000 € H.T.
 - tranche conditionnelle 1 : 34 000 € H.T.
 - pour le lot 21 (béton ciré) :
 - tranche ferme à 69 000 € H.T.
- Décide de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour ces 2 lots (11 et 21).

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

7) CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF SUR LE SITE DE BELLESTRE – FINANCEMENT, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UN GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA) de 20 ans, la commune souhaite mettre à la disposition d'un tiers (opérateur économique) la partie de la toiture concernée par la production d'électricité photovoltaïque afin qu'il en assure le financement, la maintenance et la valorisation.

Il convient d'approuver la procédure de consultation relative à cette affaire et d'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement avec les différents candidats sélectionnés les conditions juridiques et financières du BEA.

En l'espèce, la procédure de consultation ne relève pas du Code des Marchés Publics mais des dispositions des articles L 1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au BEA. Selon les termes de cet article :

« Un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L451-1 du code rural, en vue de l'accomplissement, pour le compte de la collectivité territoriale, d'une mission de service public ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence (...) ».

Concernant la production d'énergie photovoltaïque, l'existence d'un intérêt général et l'intervention de la commune se justifient notamment par la volonté de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.

En outre, le coût de l'opération de construction de l'ensemble sportif est estimé à environ 11,2 millions d'euros. L'intervention d'un tiers investisseur permet donc à la commune de réduire ses charges par la perception de deux redevances, l'une liée à l'investissement, l'autre liée à l'exploitation du générateur photovoltaïque.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 9 décembre 2009

- De décider le lancement d'une procédure de consultation relative à la passation d'un bail emphytéotique administratif pour le financement, la maintenance et la valorisation d'un générateur photovoltaïque par un tiers investisseur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à négocier avec les différents candidats sélectionnés les conditions juridiques et financières de ce bail.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide le lancement d'une procédure de consultation relative à la passation d'un bail emphytéotique administratif pour le financement, la maintenance et la valorisation d'un générateur photovoltaïque par un tiers investisseur ;
- Autorise Monsieur le Maire à négocier avec les différents candidats sélectionnés les conditions juridiques et financières de ce bail.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

8) CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF SUR LE SITE DE BELLESTRE – CLAUSES D'INSERTION PROFESSIONNELLE - BILAN

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Les marchés relatifs à la construction du complexe de Bellestre ont intégré un dispositif de « clauses d'insertion professionnelle », sur le fondement de l'article 14 du Code des Marchés Publics.

L'article 14 du Code des Marchés publics permet en effet d'obtenir des prestataires des marchés publics la réalisation d'une partie des travaux ou services par des personnes en situation d'insertion professionnelle. Le pouvoir adjudicateur a ainsi la possibilité de définir des conditions d'exécution comportant des éléments à caractère social qui répondent à des objectifs de développement durable conciliant développement économique et progrès social.

Les publics visés sont :

- Les bénéficiaires du RSA
- Les travailleurs handicapés
- Les jeunes à faible qualification
- Les chômeurs de longue durée

Suite à l'attribution de 18 des 20 lots du complexe de Bellestre, il est rendu compte du bilan de cette action.

Il est rappelé à cette occasion que la mise en œuvre et le suivi du respect des clauses d'insertion par les entreprises sont réalisés par Nantes Métropole qui dispose d'un service d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage spécialisé.

Ainsi, le complexe sportif de Bellestre générera un minimum contractuel de 5 385 heures d'insertion, c'est-à-dire un équivalent de 3 temps pleins sur les 20 mois du chantier.

A titre de comparaison, cela représente la même quantité d'heures que le chantier de l'Institut d'Études Avancées (IEA) et la moitié de celui du Zénith.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

9) UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – COLLEGE DE SAINT-HERMELAND – CONVENTION
--

Rapporteur : Monsieur CONTREMOULIN

Exposé :

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Collège de Saint-Hermeland afin de définir les modalités d'utilisation par ce dernier des équipements sportifs de la commune.

La participation versée par le Conseil Général pour l'année scolaire 2008-2009 s'élève ainsi, pour le collège Saint-Hermeland, à 3 780 €.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Sport du 2 décembre 2009

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Collège de Saint-Hermeland, convention relative aux modalités d'utilisation des équipements sportifs de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes formalités.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à conclure avec le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Collège de Saint-Hermeland, convention relative aux modalités d'utilisation des équipements sportifs de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes formalités.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

10) UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – COLLEGE DE BELLESTRE – CONVENTION

Rapporteur : Monsieur CONTREMOULIN

Exposé :

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Collège de Bellestre afin de définir les modalités d'utilisation par ce dernier des équipements sportifs de la commune.

La participation versée par le Conseil Général pour l'année scolaire 2008-2009 s'élève ainsi, pour le collège de Bellestre, à 9 036 €.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Sport du 2 décembre 2009

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Collège de Bellestre, convention relative aux modalités d'utilisation des équipements sportifs de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes formalités.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à conclure avec le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Collège de Bellestre, convention relative aux modalités d'utilisation des équipements sportifs de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes formalités.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

11) UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE LYCEE A. D'ORBIGNY – AVENANT A LA CONVENTION DE 2007- ANNEE 2010

Rapporteur : Monsieur CONTREMOULIN

Exposé :

En 2007, le Conseil Municipal a approuvé la convention triennale à conclure avec le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire et le Lycée A. D'Orbigny pour l'utilisation des équipements sportifs communaux.

Il est aujourd'hui proposé de proroger d'une année cette convention.

Pour 2010, la participation du Conseil Régional sera établie en fonction des périodes réelles d'utilisation de la salle des sports des ormeaux par le lycée Alcide D'Orbigny, selon les dispositions tarifaires portées à l'article 2 de l'avenant à la convention initiale.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Sport du 2 décembre 2009

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention de 2007 d'utilisation des équipements sportifs de la commune (salle de sports des ormeaux) à conclure avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et Lycée Alcide D'Orbigny pour l'année 2010.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit avenant et à accomplir toutes formalités.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant à la convention de 2007 d'utilisation des équipements sportifs de la commune (salle de sports des ormeaux) à conclure avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et Lycée Alcide D'Orbigny pour l'année 2010.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer ledit avenant et à accomplir toutes formalités.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

12) ASSOCIATIONS « COLLECTIF SPECTACLE EN RETZ » ET « LA CARAVANE COMPAGNIE » - SOUTIEN AUX ACTIVITES DE THEATRE – CONVENTION ET SUBVENTION

Rapporteur : Madame LE MOING

Exposé :

Le développement de la culture est un axe fort pour la municipalité qui souhaite, entre autre, soutenir le milieu associatif local et développer la pratique artistique et son enseignement.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de soutenir à nouveau cette année le dispositif mis en place par le Collectif Spectacle en Retz concernant les ateliers théâtre.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- soutenir et développer l'enseignement du théâtre ;
- faciliter pour les associations organisatrices la gestion des interventions professionnelles ;
- valoriser les associations dans leur rôle sur les enseignements artistiques ;
- mieux reconnaître les compétences des professionnels intervenants et atténuer la précarité de ces emplois ;
- œuvrer à une meilleure cohérence tarifaire pour les familles.

Ce dispositif agit sur deux volets : la mutualisation de la fonction employeur (le Collectif Spectacle en Retz salarie les animateurs) et l'animation du réseau des ateliers théâtres.

Il est régi pour chaque commune par la signature d'une convention tri-partite (municipalité, association, Collectif Spectacle en Retz). Il existe deux ateliers théâtre à Bouaye pour les jeunes proposés par l'association Caravane Compagnie et concernés par ce dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Communication, Culture, Patrimoine du 7 décembre 2009

- D'approuver les termes de la convention tripartite à conclure avec les associations « Collectif Spectacle en Retz » et « La Caravane Compagnie », convention relative aux ateliers théâtre ;
- D'approuver le versement de la participation de la commune à hauteur de 526 euros à l'association Collectif Spectacle en Retz ;
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention tripartite à conclure avec les associations « Collectif Spectacle en Retz » et « La Caravane Compagnie », convention relative aux ateliers théâtre ;
- Approuve le versement de la participation de la commune à hauteur de 526 euros à l'association Collectif Spectacle en Retz ;
- Autorise M. Le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

13) ASSOCIATION « ECOLE BOSCEENNE DE MUSIQUE ET DE DANSE » - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
--

Rapporteur : Madame LE MOING

Exposé :

Par délibération du 18 décembre 2008, le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec l'association « Ecole Boscéenne de Musique et de Danse », convention qui définit les conditions dans lesquelles la Ville de Bouaye apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'EBMD met en œuvre conformément à ses statuts.

Une nouvelle convention redéfinissant l'ensemble des termes du partenariat entre la Ville de Bouaye et l'EBMD est en cours d'élaboration. Elle se substituera à la présente convention dès qu'elle sera finalisée et approuvée par le Conseil Municipal.

Afin d'assurer la continuité du financement par la Ville des activités de l'EBMD, il s'avère nécessaire de proroger de six mois supplémentaires la convention en vigueur, soit jusqu'au 30 juin 2010.

Pour les activités se déroulant du 1er janvier au 30 juin de l'année 2010, le montant de la subvention de fonctionnement que la Collectivité s'engage à verser à

l'Association s'élèvera ainsi à 24 689,50 €. A cette subvention s'ajoutera la somme de 2 786,50 € pour la participation des professeurs de l'école boscéenne de musique et de danse aux activités d'enseignement artistique dans les écoles maternelles et primaires de Bouaye.

Il est précisé que ces montants correspondent à la moitié des subventions accordées par la collectivité en 2009. Le conseil municipal sera amené, lors du vote du budget primitif 2010, à arrêter le montant 2010 des subventions qui seront versées à l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Communication, Culture, Patrimoine du 7 décembre 2009

- d'approuver les termes de l'avenant N°1 à la convention avec l'Ecole Boscéenne de Musique et de danse, avenant relatif à la prorogation de la durée de cette convention et au montant de la subvention municipale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout acte s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant N°1 à la convention avec l'Ecole Boscéenne de Musique et de danse, avenant relatif à la prorogation de la durée de cette convention et au montant de la subvention municipale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout acte s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

14) CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ENTRE LA VILLE DE BOUAYE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE – AVENANT
--

Rapporteur : Mme CHOTARD

Exposé :

Depuis le 1^{er} janvier 1991, la Ville de Bouaye a signé avec la CAF de Loire-Atlantique deux types de contrats :

- Le Contrat Enfance (enfants de 0 à 6 ans)
- Le contrat Temps Libre (enfants de plus de 6 ans)

Désormais, ces deux contrats ont été fusionnés dans un seul dispositif : le Contrat Enfance-Jeunesse.

Celui-ci a pour objectif de valoriser :

- l'adéquation entre services publics et besoins des familles
- les actions permettant d'équilibrer la localisation des différents équipements sur le territoire communal
- Les politiques tarifaires adaptées permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

Ces objectifs se traduisent notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement.

La ville a signé le 1^{er} janvier 2007 un Contrat Enfance-Jeunesse, le contrat temps libre étant arrivé à son terme. Ce contrat ne comporte qu'un volet « jeunesse ».

Le Contrat Enfance, conclu en 2006 pour une durée de 3 ans, est arrivé à son terme le 31 décembre 2008. Ce contrat, basé sur les résultats d'une étude sur l'inventaire des équipements existants, la couverture des besoins, le coût des actions petite enfance en 2005, ainsi que le recensement des enfants de moins de 6 ans, visait à soutenir la réalisation de formules nouvelles ou l'amélioration des structures existantes, afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants une bonne qualité d'accueil et d'en faciliter l'accès aux familles les moins favorisées. Ce contrat prévoyait ainsi la consolidation des moyens de fonctionnement du multi-accueil La Ribambelle.

Selon le bilan réalisé par la CAFLA au 31 décembre 2008, il s'avère que la commune a tenu ses engagements, la dépense annuelle par enfants de moins de 6 ans étant de 322,31 €.

Pour mémoire, en contrepartie de cet engagement, la CAFLA a versé une prestation de service représentant 58,50 % des dépenses nouvelles municipales nettes annuelles, sur la base d'un taux de régime général de 96 %, sous condition que la dépense annuelle par enfants reste stable.

Compte tenu de l'ampleur de l'effort réalisé lors des contrats précédents, il est aujourd'hui proposé de poursuivre une contractualisation avec la CAF de Loire-Atlantique, en intégrant les objectifs précédemment fixés dans le Contrat Enfance-Jeunesse existant, sous forme d'un avenant

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Jeunesse, Enseignement du 30 novembre 2009

- D'approuver l'intégration des objectifs contractuels dans le Contrat Enfance-Jeunesse existant sous la forme d'un volet « enfance », dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, et accomplir toutes formalités.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve l'intégration des objectifs contractuels dans le Contrat Enfance-Jeunesse existant sous la forme d'un volet « enfance », dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2010.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant, et accomplir toutes formalités.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

15) TARIFS COMMUNAUX 2010

Rapporteur : M. CHATEAU

Exposé :

Comme chaque année, en décembre, le Conseil Municipal est appelé à actualiser les tarifs communaux pour l'année suivante.

En 2010, les principes suivants sont proposés :

- Augmentation de +2 % des tarifs de la restauration, de l'accueil périscolaire, des centres de loisirs et de l'Espace Initiative Jeunes
- augmentation de +3% des autres tarifs communaux

En outre, afin de faciliter la facturation des services, les montants ont été arrondis après application du pourcentage d'augmentation.

Le loyer du logement social situé au dessus de La Poste reste inchangé.

Deux nouveaux tarifs sont créés pour les concessions du cimetière d'une durée de 15 ans.

De même, pour la bibliothèque, il est précisé que les ouvrages perdus seront facturés aux abonnés au prix de rachat de l'ouvrage neuf.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 9 décembre 2009

- d'approuver les tarifs suivants pour l'année 2010 :

LIBELLE	POUR INFO : TARIFS 2009		PROPOSITIONS 2010	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
1. Location matériel communal				
- barrière métallique	1,50	2,00	1,55	2,05
- grille d'exposition	4,00	5,30	4,10	5,50
- chaise coquille plastique	1,00	1,30	1,00	1,35
- podium	300,00	400,00	310,00	410,00
- marabout	250,00	333,00	260,00	340,00
2. Location salles municipales				
- vin d'honneur	63,00	84,00	65,00	87,00
- utilisation jusqu'à 22 heures	120,00	160,00	125,00	165,00
- utilisation jusqu'à 1 heure du matin	160,00	213,00	165,00	220,00
- associations boscéennes (versement caution)	Gratuit		gratuit	
- tarifs jeunes (jusqu'à 25 ans inclus)	91,38		100,00	
	45,69		47,00	
3. Droit de place – Marché				
<i>* tous commerces par jour *</i>				
- mètre linéaire avec électricité	1,40		1,44	
- mètre linéaire sans électricité	1,17		1,21	
- droit minimum	3,23		3,33	
<i>* abonnement trimestriel par mètre linéaire *</i>				
Tous commerces				
- avec électricité	9,96		10,26	
- sans électricité	7,91		8,15	
<i>* petites attractions (marionnettes, guignol, ...)</i>				
- forfait journalier	20,00		20,00	
<i>* cirques et manèges *</i>				
- Chapiteau : diamètre inférieur à 25 mètres	40,00		41,00	
- Chapiteau : diamètre supérieur à 25 mètres	60,00		62,00	
<i>* voitures publicitaires, bans d'exposition *</i>				
- outilleurs	90,00		93,00	
- par mètre linéaire, par jour	1,62		1,67	
4. Concession cimetière				
- durée : 15 ans			115,00	
- durée : 30 ans	224,00		230,00	
- Emplacements au columbarium : 15 ans			313,00	
- Emplacement au columbarium : 30 ans	607		625,00	

5. Chenil				
- capture par les services communaux + jour de capture	25,00	33,00	26,00	34,00
- par jour supplémentaire	12,50	16,50	13,00	17,00
- capture par une société (capture seule)	63,00	84,00	65,00	86,50
6. Multi accueil La Ribambelle	Prestation de service unique (P.S.U)	Prestation de service unique (P.S.U)	Prestation de service unique (P.S.U)	Prestation de service unique (P.S.U)
	cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/04	cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/04	cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/04	cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/04
7. Bibliothèque				
- pour les enfants de moins de 12 ans	2,00	4,00	2,00	4,00
- pour les enfants de 12 à 18 ans, étudiants, chômeurs	3,00	6,00	3,00	6,00
- pour les adultes	10	20	10	20
- pour le personnel municipal actif et retraité y compris enfants et conjoint) et les adhérents de l'association Les Sentiers du Livre	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
- Accès internet pour les enfants de moins de 12 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
- Accès internet à partir de 12 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
- Livres perdus			Facturation au coût de l'ouvrage ou à 50 % si ouvrage > à 5 ans	Facturation au coût de l'ouvrage ou à 50 % si ouvrage > à 5 ans
8. Logement de la Poste				
- QF < à 381 Euros	405,00		405,00	
- QF de 382 Euros à 533 Euros	425,00		425,00	
- QF de 534 Euros à 686 Euros	445,00		445,00	
- QF de 687 Euros à 838 Euros	464,00		464,00	
- QF de 839 Euros à 991 Euros	484,00		484,00	
- QF de 992 Euros à 1143 Euros	504,00		504,00	
- QF de 1144 Euros à 1296 Euros	524,00		524,00	
- QF > 1297 Euros	541,00		541,00	
- charges	83,50		83,50	
9. Le Bokal				
- Adhésion annuelle individuelle			9,30	15,45
- Cotation mensuelle du groupe			17,00	17,00

NB : pour l'ensemble des tarifs communaux, le personnel municipal, qu'il soit résident ou non sur la commune, bénéficiera des tarifs boscéens.

Conformément aux dispositions de la délibération du 16 mai 2006, une majoration de 50% du tarif des services périscolaires, de la restauration scolaire et du centre de loisirs sera appliquée en cas de non respect des dispositions du règlement intérieur de ces différents services.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 23 voix pour et 6 abstentions (Dehousse Bernard, Lardeux Véronique, Roblès-Denis Michèle, Keller Bernard, Beilvert Bernadette et Delemazure Grégory) :

. Approuve les tarifs 2010 comme indiqués ci-dessus.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

16) PERSONNEL COMMUNAL – ACTIVITES ENFANCE / JEUNESSE - BESOINS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Afin de permettre le bon fonctionnement des activités enfance / jeunesse, il est nécessaire de prévoir, pour l'année 2010, le recrutement d'agents pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers.

Centres de loisirs 3-11 ans :

- Besoins occasionnels :

Afin de faire face, le cas échéant, à un nombre d'enfants inscrits, le mercredi, supérieur à la capacité d'encadrement du personnel titulaire en place, il peut s'avérer nécessaire de recourir, de façon occasionnelle, au recrutement d'un animateur.

Il est donc proposé de créer 2 postes d'agent non titulaire occupant les fonctions d'animateur.

- Besoins saisonniers :

Compte tenu du nombre plus important d'enfants inscrits au centre de loisirs pendant les vacances de février, de pâques, d'été et de la Toussaint, il est nécessaire de recruter des agents pour effectuer des animations auprès des enfants.

Aussi, il est proposé de recruter environ 21 agents non titulaires occupant les fonctions d'animateurs durant ces périodes.

Espace Loisirs Initiatives Jeunes « Le Cabanon 11-16 ans »:

- Besoins saisonniers :

Compte tenu du nombre plus important d'adolescents inscrits à l'Espace Loisirs Initiatives Jeunes pendant les vacances de février, de Pâques, d'été, de la Toussaint et de Noël, il est nécessaire de recruter des agents pour effectuer des animations.

Aussi, il est proposé de recruter 11 agents non titulaires occupant les fonctions d'animateurs.

Séjours et camps :

Afin d'assurer l'encadrement des camps et des séjours, il est proposé de recruter 8 agents non titulaires occupant les fonctions d'animateurs.

Il est ainsi proposé d'autoriser le recrutement de 42 agents non titulaires pour assurer un nombre global de journées d'environ 520 jours sur l'année 2010.

Outre les deux agents occasionnels pour les mercredis du centre de loisirs, le tableau ci-dessous retrace de façon synthétique les besoins saisonniers :

Structures	Périodes	Prévisions journées enfants	nombre de vacataires	volume journées vacataires
clsh 3-11 ans	février (10 jours)	550 journées	3	25
ELIJ 11-16 ans	février (10 jours)	124 ½ journées + 280 h accueil	1	11
clsh 3-10 ans	pâques (10 jours)	548 journées	3	20
ELIJ 11-16 ans	pâques (10 jours)	112 ½ journées + 252 h accueil	2	15
clsh 3-11 ans	juillet (19 jours)	1300 journées	7	120
ELIJ 11-16 ans	juillet (19 jours)	348 ½ journées + 380 h accueil	2	40
clsh 3-10 ans	août (20 jours)	980 journées	5	55
ELIJ 11-16 ans	août (20jours)	244 ½ journées + 400 h accueil	2	42
séjours été	juillet / Août	468 journées	8	118
clsh 3-11 ans	Toussaint (8 jours)	350 journées	0	0
ELIJ 11-16 ans	Toussaint (8 jours)	116 ½ journées + 192 h accueil	0	0

clsh 3-11 ans	mercredi (34 jours)	2300 journées	3	70
ELIJ 11-16 ans	Mercredi / samedi (64 ½ journées)	32 ½ journées + 1536 h accueil	0	0
ELIJ 11-16 ans	noël (4 jours)	52 ½ journées + 64 h accueil	4	4
TOTAL		6448 journées 1028 ½ journées 3104 h accueil	40	520

Il est précisé par ailleurs que le recrutement des personnels sera ajusté en fonction des besoins réels constatés à la fin des différentes périodes d'inscription.

De façon générale, ces agents seront rémunérés sur la base des dispositions de la délibération du conseil municipal du 1^{er} décembre 2005.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification et Personnel du 9 décembre 2009

- de décider la création des postes exposés ci-dessus,
- de dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide la création des postes exposés ci-dessus,
- Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2010.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre
2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

17) PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'ASEM 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Pour faire face aux besoins de la collectivité, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe de 69,47% à 89,63%, à l'école Victor Hugo.

Cette création répond à la volonté de mettre une ASEM à disposition des enseignants dans chacune des classes de maternelle et d'améliorer ainsi les conditions d'apprentissage des enfants.

Cette proposition va en outre dans le sens d'une homogénéisation du temps de travail de toutes les ASEM employées par la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 9 décembre 2009

- De créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe, à temps non complet (31,37/35h), à compter du 1er janvier 2010,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Le poste d'ASEM de 1^{ère} classe à temps non complet 21,32/35h sera supprimé lorsque l'avis du Comité Technique Paritaire aura été sollicité sur la question.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Créé un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe, à temps non complet (31,37/35h), à compter du 1er janvier 2010,
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

18) PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE A MI-TEMPS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Pour faire face aux besoins de la collectivité à l'accueil de la mairie et afin d'organiser le remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite, il est proposé de créer un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à mi temps.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 9 décembre 2009

- De créer un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet (17,5/35), à compter du 1^{er} janvier 2010,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Créé un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps non complet (17,5/35), à compter du 1^{er} janvier 2010,
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

19) PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'AGENT NON TITULAIRE CHARGE DE MISSION AGENDA 21

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Pour mener à bien sa politique de Développement Durable, la municipalité souhaite recruter temporairement un chargé de mission Agenda 21. Il sera chargé de l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions du 2^{ème} Agenda 21 communal pour le développement durable, l'élaboration des outils d'évaluation et du bilan annuel de cette politique. Il animera également le Comité de pilotage Agenda 21 et une équipe projet interne avec les chefs de services communaux pour l'appropriation des démarches de développement durable.

Il est proposé d'avoir recours temporairement à un contrat aidé à temps plein sur 2 ans afin de bénéficier de financements de l'Etat.

Le CAE Passerelle semble correspondre au public ciblé (jeunes diplômés) et permet une prise en charge par l'Etat à hauteur de 90% du SMIC, ainsi que l'exonération des charges patronales. Ainsi, il restera à la charge de la commune aux environs de 350 euros par mois toutes charges comprises.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports du 3 décembre 2009,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 9 décembre 2009

- D'approuver le recrutement d'un agent en CAE Passerelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et accomplir toutes formalités.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2010, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le recrutement d'un agent en CAE Passerelle,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et accomplir toutes formalités.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

20) DENOMINATION DE VOIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Par arrêté municipal du 25 novembre 2008, la ville de Bouaye a autorisé la division foncière de la parcelle AH 141 (située 7, rue des Cormorans) afin de détacher 2 lots à bâtir.

Cette division foncière comprenait la création d'une impasse desservant les 2 lots. Celle-ci est située entre le 7 et le 9 de la rue des Cormorans.

Conformément aux articles 2121-29, L2212-02 et L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la demande du propriétaire, auteur du projet de division foncière, il est proposé de nommer l'impasse « Impasse de la Grande Noë ».

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 2 décembre 2009

- d'attribuer le nom « Impasse de la Grande Noë » à l'impasse située entre le 7 et le 9 de la rue des Cormorans.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Attribue le nom « Impasse de la Grande Noë » à l'impasse située entre le 7 et le 9 de la rue des Cormorans.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

21) SCHEMA COMMUNAL CYCLABLE

Rapporteur : Monsieur Hervochon

Exposé :

Le vélo est un mode de déplacement de proximité. Aussi, la ville de Bouaye a souhaité élaborer un schéma communal cyclable ou « 2 roues » afin de programmer les aménagements de continuité cyclable et les lieux de stationnement pour le vélo sur la commune.

Le schéma communal cyclable a vocation à intégrer :

- les réalisations d'aménagements cyclables adaptés aux contraintes de voirie et de flux de circulation,
- les implantations d'équipement de stationnement des vélos, particulièrement au droit de tous les pôles générateur de trafic (établissements scolaires, commerces, administrations, équipement sportifs et culturels,...).

Il a été retenu une démarche participative pour élaborer ce schéma communal cyclable, avec l'appui des services de Nantes Métropole. Un groupe de travail a été constitué, ouvert aux usagers et aux Boscéens volontaires. Au cours de l'année 2008 et 2009, le groupe de travail s'est réuni pour mener une réflexion collective selon les étapes suivantes :

- 2 Octobre 2008 : Lancement du Groupe de travail « 2 roues » et présentation des différents types d'aménagements,
- 19 novembre 2008 : Restitution de la synthèse des besoins du groupe de travail,
- 11 juin 2009 : Présentation de la 1ère version du schéma 2 roues,
- du 9 au 26 septembre 2009 : Concertation publique,
- 18 novembre 2009 : Présentation du schéma 2 roues avant approbation définitive.

Le schéma communal cyclable est un plan de synthèse, joint à la présente délibération, qui décrit les liaisons existantes et à développer entre les principaux pôles (équipements, écoles, gare, administrations, commerces), les zones d'apaisement (zone 30) existantes ou à créer, les implantations de stationnement de vélos existants ou à créer.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports du 3 décembre 2009,

- De décider d'approuver le plan de synthèse du schéma communal cyclable,
- De dire que ce schéma cyclable communal devient l'outil de planification des aménagements cyclables et des équipements de stationnement de vélo pour la commune et Nantes Métropole.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide d'approuver le plan de synthèse du schéma communal cyclable,
- Dit que ce schéma cyclable communal devient l'outil de planification des aménagements cyclables et des équipements de stationnement de vélo pour la commune et Nantes Métropole.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

22) VENELLE DES ECOLIERS – ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 472

Rapporteur : Monsieur HERVOCHON

Exposé :

Lors de l'examen du projet de construction de la résidence « Les Magnolias », sise rue de la gare, par la société Aiguillon Construction, la Ville avait souhaité, dans le cadre des aménagements extérieurs de cette opération, la création d'une liaison piétonne reliant le groupe scolaire Victor Hugo à la place du Bois Jacques.

Ce passage permet en effet de résoudre partiellement les problèmes de stationnement au droit de l'école et de s'inscrire dans une démarche de développement des liaisons douces.

Cette réalisation nécessite la cession à titre gratuit à la commune de Bouaye, par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Les Magnolias », de la parcelle cadastrée AD 472 d'une surface de 124 m².

A ce titre, un procès verbal de délimitation a été dressé par un géomètre expert le 20 mars 2009 entre les différentes parties intéressées.

Par courrier en date du 26 octobre 2009, la société Aiguillon Construction a accepté la cession à titre gracieux de cette parcelle, les frais d'acte restant à leur charge.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Environnement et Transports du 3 décembre 2009,

- De décider l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée AD 472 d'une contenance de 124 m²,
- D'autoriser Monsieur le maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la société Aiguillon Construction,
- De dire que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée AD 472 d'une contenance de 124 m²,
- Autorise Monsieur le maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- Dit que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la société Aiguillon Construction,
- Dit que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 8/2009

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Michèle ROBLES-DENIS, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT et Grégory DELEMAZURE, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mélinda BODIN (pouvoir à Nicole CHOTARD) et Louis-Marie COTTINEAU (pouvoir à René GAUTIER).

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

23) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- **de la délibération du 10 juillet 2008**

- ***Marché – Contrat – Convention*** :

- Cocontractant : SIVOM de la Région de Bouaye
- Objet de la convention : mise à disposition de locaux pour l'organisation des ateliers du Relai d'Assistantes Maternelles
- Montant : gratuit

- **de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :

- Néant.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 21 décembre 2009
Le Maire,

Jacques GARREAU